



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE Service de l'enseignement technique sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des partenariats professionnels Adresse : 1, ter avenue de Lowendal, 75007 PARIS</p> <p>Suivi par : Mmes GUEGAN et PLAIRE Tél : 01 49 55 48 48 – 01 49 55 48 30 yveline.quegan@agriculture.gouv.fr isabelle.plaire@agriculture.gouv.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2010-2143 Date: 29 septembre 2010</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1
Date limite de réponse : **jeudi 7 octobre 2010**

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
(cf destinataires)

Objet : Complément à la note de service DGER/SDPFE/N2010-2095 du 26 juillet 2010 portant instructions relatives aux actions de formation organisées à destination des formateurs relevant des organismes et centres de formation habilités pour participer à l'expérimentation « Certiphyto »

Texte(s) de référence : Décret n°2009-1619 du 18 décembre 2009 modifié relatif à la création, à titre expérimental, du certificat « certiphyto 2009-2010 » - Arrêtés du 25 février 2010 et du 21 juillet 2010 relatifs aux centres et organismes de formation mettant en œuvre le certificat « certiphyto 2009-2010 ». Circulaire DGER/SDPOFE/C2010-2006 du 24 mars 2010. Note de service DGER/SDPOFE/N2010-2053 du 26 avril 2010. note de service DGER/SDPFE/N2010-2095 du 26 juillet 2010 précitée.

Résumé : Organisation d'une session de formation supplémentaire sur la connaissance de l'ensemble du dispositif expérimental « certiphyto », pour inscription.

Mots-clés : certificat individuel « certiphyto 2009-2010 » – Formation de formateurs relevant des structures mettant en œuvre l'expérimentation.

Destinataires	
<p><u>Pour exécution</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">Administration centraleDirections régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêtDirections de l'agriculture et de la forêt des DOMÉtablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricolesUnions nationales fédératives d'établissements privésÉtablissements d'enseignement supérieur agricole	<p><u>Pour information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces rurauxInspection de l'enseignement agricoleFédérations et organisations professionnelles concernéesDirections départementales interministérielles.Organismes de recherche et Instituts techniquesAssemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

La présente note de service s'inscrit en continuité de la note de service DGER/SDPFE/N2010-2095 du 26 juillet 2010 portant instructions relatives aux actions de formation organisées à destination des formateurs relevant des organismes et centres de formation habilités pour participer à l'expérimentation « Certiphyto ».

Compte tenu du grand nombre de demandes d'inscription à la formation sur la connaissance de l'ensemble du dispositif expérimental « certiphyto », une seconde session est organisée le 19 octobre 2010, à Paris, au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

1. Public concerné

Les formateurs-référents, remplissant les conditions prévues au point 2.3.1. de la note de service DGER/SDPFE/N2010-2095 du 26 juillet 2010, et qui ne se sont pas inscrits à la formation du 16 septembre 2010, sont invités à s'inscrire à la session de formation du 19 octobre 2010.

Nota : Les formateurs-référents, ayant déposé une demande d'inscription pour la session de formation du 16 septembre 2010 et qui n'ont pu y participer, seront inscrits à la session du 19 octobre 2010, sauf avis contraire de leur part.

2. Modalités d'inscription à l'action

Une fiche d'inscription est annexée à la présente note de service. Il appartient à chaque structure concernée d'inscrire le formateur – référent « certiphyto » à l'action de formation nationale.

La fiche d'inscription soigneusement complétée est à transmettre à milvia.stoffer@agriculture.gouv.fr au plus tard le jeudi 7 octobre 2010.

3. Modalité de confirmation d'inscription

Le 13 octobre 2010, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche transmettra, par courriel, l'invitation à la session de formation du 19 octobre 2010 aux formateurs-référents inscrits, sous couvert de leur structure. Cette invitation comportera les informations pratiques relatives à la session de formation.

Les services déconcentrés régionaux veilleront à assurer une large diffusion de cette note auprès des organismes et centres de formation habilités à participer à l'expérimentation « certiphyto 2009-2010 ».

Le sous – Directeur des Politiques de Formation et d'Éducation

Philippe VINCENT

ANNEXE
Fiche d'inscription à l'action de formation des formateurs – référents « certiphyto »
du 19 octobre 2010



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
 Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
 Sous Direction des Politiques de Formation et d'Éducation

Formateur – référent « certiphyto »	Organisme ou centre de formation habilité
NOM:	Identification de la structure :
Prénom :	NOM et Prénom du responsable :
Courriel du formateur - référent :	Habilitation obtenue(1) en : 2009 ou 2010 (1) entourez l'année d'habilitation de la structure
	Courriel de la structure :

Demande d'inscription

à l'action de formation des formateurs – référents « certiphyto » du 19 octobre 2010

pour Mme – Mr :

Les frais de mission liés à la participation à l'action nationale du 19 octobre 2010 sont pris en charge par la structure

Mme ou Mr

assure la fonction de formateur – référent « certiphyto » depuis (2) :

(2) précisez le mois et l'année

Fait le

à

Signature du responsable de l'organisme (3)

(3) Apposez le cachet de l'organisme

Fiche à transmettre, au plus tard, **le 7 octobre 2010** à milvia.stoffer@agriculture.gouv.fr

Cases réservées à l'Administration
organisatrice

Bureau des partenariats professionnels

Fiche reçue au BPP le :

Informations relatives aux modalités organisationnelles
transmises par le BPP le :